

WIZERNES



Réuni le 27 Février sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Le Conseil Municipal approuve les prescriptions définitives proposées par la Commission Communale d'Aménagement Foncier lors de sa réunion du 17 Novembre 2011, d'une part visant à la protection de l'environnement du cadre de vie et de la gestion de l'eau et d'autre part quant à la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier et quant au périmètre à l'intérieur duquel elle sera appliquée.

- Les dispositions de la convention à passer avec l'inspecteur d'académie, définissant notamment les modalités de paiement des repas pris par les enseignants au restaurant scolaire sont adoptées, et le Maire autorisé à la signer.

PERSONNEL

- Le conseil municipal accepte la modification du tableau des effectifs.

- Il décide d'instaurer la part fixe et la part modulable de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves allouée aux professeurs et assistants d'enseignement artistique, et donne pouvoir au Maire pour déterminer les conditions d'attribution individuelles des 2 parts.

FINANCES

- Après avoir pris connaissance du rapport établi par les services portant sur le niveau d'endettement de la commune, sur l'analyse de l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement, et sur les moyens dont il dispose pour maîtriser ces dépenses, le conseil municipal a débattu sur les orientations à donner au budget et sur les investissements à retenir en 2012.

AU TITRE DES INFORMATIONS

Monsieur le Maire :

- Rend compte aux conseillers de la réunion avec le Président du Conseil Général du 23 Février 2012, et les informe que les travaux de rénovation de la salle du COSEC seront subventionnés à hauteur de 60 % par le Conseil Général ;

- Leur fait part de l'état d'avancement du lotissement du Val de Wisques.

Monsieur SACÉPÉ fait le point sur les travaux de la rue du 8 Mai.

Suite au compte rendu de la réunion sur l'organisation de la brocante prévue dans le quartier de l'Argilière, fait par Monsieur DEGRAVE, monsieur le Maire informe qu'il sera proposé de la faire sur le parking du collège pour des raisons de sécurité, et éviter les problèmes de circulation et de stationnement des riverains.

Le Maire,
Daniel HERBERT

